



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU
VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX SEPT

L'An Deux mille Dix Sept et le mardi vingt-trois mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **DOS SANTOS** Carlos, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **LABEAUT** Gilles, **MORLET** Thomas et Mesdames **BOUQUETY** Isabelle, **LOPEZ** Anabelle, **MONNERAT** Cathy, **PAILLANCE** Chantal, **PLESEL-LION** Peggy.

Absents excusés :

Monsieur **KHOURY** Alain donne pouvoir à Monsieur **ARTORÉ** Alain

Monsieur **MENDEZ** Joseph donne pouvoir à Monsieur **GIARD** Jean-Claude

Madame **PLESEL-LION** Peggy donne pouvoir à Madame **MONNERAT** Cathy

Monsieur **GIARD** Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

- **Décision modificative,**
- **Affectation du résultat**
- **Règlement intérieur services périscolaires**
- **Tarifs périscolaires 2017-2018,**
- **Questions diverses.**



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Suite aux observations de la préfecture et de la trésorerie concernant l'affectation du résultat 2016 de la section investissement, dans le cadre du budget primitif 2017, il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Compte	Libellé			Montant proposé	Montant voté
1068	Crédit d'investissement	Invest.	D	-36819.02	-36819.02
D001	Solde d'exécution	Invest.	D	36819.02	36819.02

Affectation du déficit global d'investissement :

36.819,02 € au compte D 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 et l'affectation du résultat 2016 comme proposées ci-dessus.

REGLEMENT INTERIEUR SERVICES PERISCOLAIRES ET TARIFS

Isabelle BOUQUETY, Adjointe en charge des affaires scolaires, explique au Conseil qu'un nouveau logiciel de gestion périscolaire va être mis en place afin de faciliter et fiabiliser les inscriptions, l'enregistrement des horaires de fréquentation, de mieux personnaliser la facturation, offrant ainsi aux parents et aux services communaux un outil plus moderne, plus accessible et plus souple pour gérer l'utilisation des activités périscolaires.

Pour la garderie (matin et soir) un nouveau mode de facturation va être appliqué sur la base d'une tarification unique par quart d'heure et non plus par tranche horaire.

La facturation des repas et goûters sera inchangée et s'effectuera selon le mode défini aux précédents règlements intérieurs

Ce nouveau système sera applicable dès le 1^{er} septembre 2017 lors la mise en place du nouveau logiciel.



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



Isabelle BOUQUETY propose le tarif suivant, fixé par référence aux prix pratiqués par les autres communes de la CCPL :

TARIF
2017-2018

Restaurant scolaire

Repas	3,98 €
Repas exceptionnel (non commandé)	4,38 €

Garderie

Goûter	1,50 €
garderie matin et soir le quart d'heure	0,50 €
Départ après 19h00/fraction par 5 minutes	5,00 €

PAI

Présence	2,00 €
----------	--------

Etude Surveillée

Par trimestre, payable d'avance	50,00 €
---------------------------------	---------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur des services périscolaires et les tarifs proposés.

QUESTIONS DIVERSES

SÉCURITE AUX ABORDS DU CHATEAU

Monsieur le Maire expose ses rencontres avec monsieur de Nervaux, propriétaire du château de Courson. concernant la sécurité aux abords du château :

- pour réduire le risque d'intrusion des gens du voyage, le Domaine de Courson a creusé ou approfondit les fossés entourant sa propriété et a fait installer, sur ses accès, des blocs de béton « titans » empilables et solidaires entre eux.
Pour parfaire son dispositif, M. de Nervaux envisage d'implanter des portiques à l'entrée des rues menant au château et en demande l'autorisation à la Commune : après délibération, les Conseillers considèrent que ces aménagements dénatureraient le caractère du village et transformeraient celui-ci en village « assiégé » En outre, ils ne seraient pas compatibles avec les valeurs paysagères du PNR de la Haute vallée de Chevreuse dont nous faisons partie. La Commune ne peut donc approuver ce projet.
- sur le CV2 (route du golf), monsieur le Maire a demandé d'installer de la rubalise le long de la courbe de sortie du tournant, afin de prévenir du danger de chute dans le fossé, dans l'attente de la réparation du grillage de clôture qui a été défoncé
Pour éviter les sorties de route récurrentes dans ces courbures, il est étudié la pose de glissière de sécurité dont le coût serait à partager entre la Commune et le Domaine.

Fin de séance 22h00